

NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU
BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE POUR LA COMMUNE
D'OLARGUES

1. La note de présentation brève et synthétique

L'article L. 2313-1 du CGCT énonce que :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »,

La note de présentation brève et synthétique comprend les éléments suivants :

- Contexte (économique, social, budgétaire, évolution de la population...)
- Priorités du budget
- Evolution et structure des ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement
- Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)
- Crédits d'investissement (et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels)
- Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette
- Niveau d'endettement de la collectivité
- Capacité de désendettement
- Niveau des taux d'imposition
- Principaux ratios
- Effectifs de la collectivité et charges de personnel

1) Contexte (économique, social, budgétaire, évolution de la population...)

En 2022, le contexte tendu lié au conflit entre la Russie et l'Ukraine a eu pour conséquence un impact économique négatif (augmentation des coûts des matières premières, retard dans la fourniture des matériaux pour les travaux, augmentation des coûts des énergies fuel, électricité...).

Le recensement programmé en 2021 mais réalisé en 2022 du fait de la pandémie, a fait ressortir un écrêtement de la population en résidence principale.

Au niveau budgétaire et afin d'endiguer les augmentations liées à l'inflation, la commune a mis en place l'extinction programmée de son éclairage public à compter de mai 2022. L'objectif de maîtrise des charges s'est poursuivi tout au long de l'exercice 2022 sans remettre en cause les investissements programmés.

2) Priorités du budget :

- ✓ Continuer à réduire la dette de la commune, ne pas contracter de nouvel emprunt,
- ✓ Maîtriser les charges de fonctionnement tout en maintenant le service public dû aux administrés,
- ✓ Renforcer les recettes de gestion courante,
- ✓ Renforcer notre capacité d'auto-financement par la cession d'un immeuble communal.

Section de fonctionnement :

- ✓ Recettes : l'objectif est de poursuivre l'augmentation des ressources propres de la commune par la mise en location d'un nouvel appartement ainsi que de promouvoir la location des salles communales.
- ✓ Dépenses : la maîtrise des charges reste l'objectif premier pour 2023, le remplacement pour 50% des points lumineux des ampoules actuelles par des ampoules LED et le maintien de l'extinction de l'éclairage public tout au long de l'année devrait permettre de juguler la hausse des coûts de l'énergie. La substitution de mode de chauffage fuel par des pellets devrait là aussi permettre d'abaisser la charge énergétique.

Section d'investissement :

- ✓ Recettes : les recettes nécessaires aux dépenses d'investissements sont issues des subventions de l'Etat (DSIL, DETR, fonds vert...), des subventions en provenance de la région Occitanie, du département de l'Hérault et de la capacité d'autofinancement de la commune.
- ✓ Dépenses : la commune va poursuivre et finaliser les investissements en cours ou programmés à savoir : fin de la reconstruction de la salle communale de sport, remplacement de la chaudière fuel par une chaudière à énergie bois, poursuite des travaux sur l'école et notamment le remplacement des huisseries. Il s'agira également de commencer la réfection partielle de la toiture de la mairie (partie droite) et d'entreprendre la valorisation du lieu d'accueil la friche du "Campotel".

3) Evolution et structure des ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

FONCTIONNEMENT							
RECETTES			EVOLUTION PAR RAPPORT A 2021	DEPENSES			EVOLUTION PAR RAPPORT A 2021
2022	MONTANT EN € 2021	MONTANT EN € 2022		2022	MONTANT EN € 2021	MONTANT EN € 2022	
RESSOURCES FISCALES				CHARGES GENERALES			
Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des versements	404 115,78 €	421 171,32 €	↑ 😊	Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...)	153 577,35 €	174 194,05 €	↑ 😞
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				CHARGES DE PERSONNEL			
Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)	261 683,78 €	250 331,41 €	↓ 😞	Salaires (fonctionnaires, saisonniers et agents recenseurs) et charges sociales	187 635,42 €	182 238,27 €	↓ 😊
VENTES ET AUTRES PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS				CHARGES DE GESTION COURANTES			
Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics)	63 727,55 €	75 865,72 €	↑ 😊	Subventions et participations, indemnités des élus ...	143 944,94 €	159 405,21 €	↑ 😞
PRODUITS REELS FINANCIER				CHARGES REELLES FINANCIERES			
Les produits financiers	11,70 €	11,70 €	= 😊	Intérêts des emprunts, frais de renégociation	26 832,42 €	27 682,97 €	↑ 😞
PRODUITS SPECIFIQUES				CHARGES SPECIFIQUES			
Les produits exceptionnels	3 678,59 €	1 205,20 €	↓ 😞	Les charges exceptionnelles	200 490,31 €	421,43 €	↓ 😊
TOTAL RECETTES	733 217,40 €	748 585,35 €	↑ 😊	TOTAL DEPENSES	712 480,44 €	543 941,93 €	↓ 😊

En 2022, nous constatons pour la section de fonctionnement que le total des recettes a augmenté et le total des dépenses a diminué. Cela signifie que nous avons réalisé plus d'encaissement que de décaissement par rapport à 2021 pour la section de fonctionnement. La section est donc excédentaire.

En effet, en 2021 la commune a comblé le résultat déficitaire du budget annexe concernant l'assainissement. Ce déficit s'est constitué au fil des budgets précédents. Afin de remédier à cette situation et de respecter les règles de droit budgétaire, il avait été convenu de porter sur le budget principal l'affectation correspondant au montant du déficit (charge spécifique).

En 2022, la commune n'a pas eu à assumer cette charge exceptionnelle. Le budget annexe concernant l'assainissement est excédentaire à la clôture de l'exercice 2022 sur la partie fonctionnement et sur la partie investissement.

Les charges générales sont principalement concernées par l'augmentation des dépenses. Cette évolution s'explique d'une part par les charges liées aux honoraires pour le suivi de la reconstruction de la salle de sport communale qui avait été incendiée en 2017 (APAVE, CSPS....) et d'autre part par l'augmentation des matières premières et en premier lieu l'augmentation du coût du fuel servant à chauffer les bâtiments publics dont l'école.

Des travaux de réparation ont été engagés à la boutique du chêne vert suite à un dégât des eaux. Des travaux d'entretien ont été effectués au niveau de l'appartement de l'ancienne gare (reprise réseau d'évacuation en PVC), de la mairie (entretien de la chaudière fioul), du foyer rural (remplacement du groupe de sécurité et débouchage canalisation) et du local loule (reprise tuyauterie alimentation d'eau).

Des interventions pour le nettoyage des abords des chemins communaux ont été entrepris.

Les charges de personnel sont légèrement en baisse par rapport à 2021.

L'augmentation, des charges de gestion courantes est justifiée par l'augmentation de la subvention affectée au budget assainissement par rapport à 2021. Ce versement permet d'alimenter les recettes de la partie de fonctionnement et de pallier les dépenses générées par la compétence assainissement.

L'augmentation des charges financières s'explique par la prise en compte comptable des Intérêts Courus Non Echus en 2022 contrairement à 2021.

En ce qui concerne les recettes, ce sont principalement les revenus fiscaux qui ont augmenté par rapport en 2021. En cause, les bases locatives ont été valorisées de 3,4 % en 2022.

Les dotations et participations sont inférieures à 2021 car nous avons entre autres perçus en 2021, une participation de l'Etat pour compenser les pertes de recettes liées à la pandémie.

Les ventes et les autres produits courants ont également évoluées grâce à l'augmentation du nombre de loyers perçus par la commune, des ventes de concessions au cimetière et des indemnisations de l'assurance. Nous avons aussi effectué un rattrapage des redevances d'occupation du domaine public.

Les autres produits exceptionnels sont en baisse par rapport à 2021. Ils sont variables d'une année sur l'autre car ils correspondent à des remboursements de trop perçu, des ventes ou des mandats annulés par exempl

INVESTISSEMENT							
RECETTES			EVOLUTION PAR RAPPORT A 2021	DEPENSES			EVOLUTION PAR RAPPORT A 2021
2022	MONTANT EN € 2021	MONTANT EN € 2022		2022	MONTANT EN € 2021	MONTANT EN € 2022	
DOTATIONS ET FONDS GLOBALISES			↓ ☹️	DEPENSES DIRECTES D'EQUIPEMENT			↑ 😊
FCTVA et taxe d'aménagement	20 061,85 €	5 305,07 €		Etudes, travaux et acquisitions...	32 021,93 €	253 461,47 €	
RECETTES LIEES AUX EMPRUNTS			↑ 😊	REMBOURSEMENT LIE AUX EMPRUNTS			↓ ☹️
Opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16	910,00 €	2 443,04 €		Dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondant aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16	64 318,14 €	67 383,59 €	
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS D'EQUIPEMENT RECUES			↓ ☹️	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			= 😊
Financement de l'Etat, de la Région, du Département...	60 617,96 €	35 594,06 €		Financement de l'Etat, de la Région, du Département...	0,00 €	0,00 €	
TOTAL RECETTES	81 589,81 €	43 342,17 €	↓ ☹️	TOTAL DEPENSES	96 340,07 €	320 845,06 €	↑ 😊

En 2022, nous constatons pour la section d'investissement que le total des recettes a diminué et que le total des dépenses a augmenté. Cela signifie que nous avons réalisé plus de décaissements que d'encaissements par rapport à 2021 pour la section d'investissement. La section est donc déficitaire.

En conséquence, la section d'investissement présente un besoin de financement. Le besoin de financement est compensé par l'excédent de la section de fonctionnement.

En 2022, nous avons réalisé bien plus d'investissement par rapport à 2021. Il s'agit principalement des travaux de voirie suite aux intempéries 2018 et des travaux de reconstruction de la salle de sport et de rénovation de la salle des composites.

Le fort potentiel d'investissement d'**Olargues** représente la bonne santé financière de la commune.

La poursuite du désendettement quant à elle se poursuit, aucun emprunt nouveau a été souscrit. le remboursement de la dette a été supérieur en 2022 car il a fallu faire des ajustements et des régularisations concernant l'exercice précédent.

En ce qui concerne les recettes, la perception des subventions d'équipement est inférieure par rapport à 2021. En effet, lors de l'exercice 2021, nous avons perçu entre autres un solde de subvention concernant la Dotation des Equipements des Territoire Ruraux 2019 ainsi qu'un fonds européen agricole pour le développement rural (programme 2014-2020).

En 2022, nous avons encaissé rien que des acomptes de subvention pour les travaux engagés.

Il est important de préciser que la totalité des subventions, déduite des avances déjà perçues, est liquidée lorsque les travaux sont entièrement terminés. Il convient donc de terminer les projets pour encaisser la totalité des subventions.

Les délais de réalisation peuvent générer des écarts de trésorerie d'une année sur l'autre.

A titre d'exemple, le solde des subventions relatif aux travaux de voirie suite aux intempéries 2018, représentant un montant de **103 377,60 €** arrêté par le Département et un montant de **20 941,00 €** arrêté par l'Etat, vont être encaissés en 2023 et n'est donc pas pris en compte pour l'exercice 2022 alors même que les travaux ont été essentiellement payés sur cet exercice. Dans ce cas, c'est donc **124 318,60 €** qui reste à percevoir.

Aussi, le FCTVA et la taxe d'aménagement ont diminué par rapport en 2021. En cause, le FCTVA 2022 s'applique sur les dépenses de 2021, période où nous avons réalisé peu de dépenses d'investissement. Quant à la perception de la taxe d'aménagement, elle dépend des autorisations d'urbanisme accordées par la commune.

Nous avons également réceptionné des cautions pour la location de deux bâtiments communaux en 20

4) Montant du budget consolidé

Le Conseil Municipal, a voté les propositions nouvelles du budget principal de l'exercice 2023 telles que suit :

Investissement

Dépenses : **1 181 219,00 € (dont 147 200,00 de restes à réaliser 2022)**

Recettes : **1 181 219,00 € (dont 69 900,00 de restes à réaliser 2022)**

Fonctionnement

Dépenses : **959 605,00 €**

Recettes : **959 605,00 €**

La commune entend augmenter sa prévision budgétaire pour la section d'investissement de **359 546,00 €** par rapport aux prévisions 2021.

Néanmoins elle projette de diminuer sa prévision budgétaire pour la section de fonctionnement de **234 763,00 €** par rapport aux prévisions 2021.

Il s'agira pour l'année 2023 de clôturer les projets de reconstruction de la salle de sport et d'élaboration de la carte communale.

Il conviendra de finir les travaux de l'appartement de l'aile droite de la mairie en vue de proposer le bien en location. Dans un même temps, les travaux à la salle des Comportes seront terminés et le rez-de-chaussée de l'aile droite de la mairie sera remis en état.

Les investissements les plus importants pour 2023 consisteront à engager la démolition du Campotel, à remplacer les huisseries de l'école, à isoler le préau de l'école, à installer un système de chaufferie au bois pour chauffer à la fois l'école et la mairie et à commencer la réfection du toit pour la partie centrale du bâtiment de la mairie.

Afin de mener à bien ces projets, la commune à solliciter l'aide financière du Département, de l'Etat et de l'ADEME.

En fin d'année, des études de travaux vont être envisagés pour entreprendre les travaux structurels de l'école.

En ce qui concerne les autres investissements, il est convenu de proposer de nouvelles places pour les urnes funéraires au cimetière. Pour cela, la commune prévoit d'acquérir un nouveau colombarium. La réfection du mur de Malvies est prévue et des axes d'amélioration de l'éclairage public vont être expérimentés.

Il conviendra de remplacer un poteau incendie et d'acquérir du matériel technique (perche taille haie, tronçonneuse légère, échafaudage).

Enfin, la mise en sécurité de la salle polyvalente est requise.

Des opérations supplémentaires pourront être réalisés pour l'acquisition de matériel, des constructions ou aménagement de bâtiments, des travaux d'infrastructure, des réparations, acquisitions ou cessions d'autres immobilisations.

Les délibérations en cours d'année justifient les nouvelles dépenses et les nouvelles recettes.

5) Crédits d'investissement

Les règles relatives au subventionnement des projets d'investissement laissent obligatoirement un reste à charge pour la commune et dans de nombreux cas l'autofinancement est insuffisant ou le montant trop important. Par ailleurs, le portage des subventions et du FCTVA génère des besoins de financement. Le recours à l'emprunt est une réponse adéquate mais n'est pas envisageable pour la commune. Il conviendra donc de poursuivre un suivi rigoureux des dossiers administratifs, de limiter les dépenses et d'augmenter du mieux que possible les recettes.

6) Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

La capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Pour la commune d'**Olargues** le niveau de l'épargne brute (ou CAF) et le niveau de l'épargne nette se présente comme suit :

AUTOFINANCEMENT BRUT ET NET	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUT	204 643,42 €
REMBOURSEMENT DES DETTES EN CAPITAL	66 393,59 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NET	138 249,83 €

La commune a pu dégager au niveau de son fonctionnement **138 249,83 €** de ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois les dettes remboursées.

7) Niveau d'endettement de la collectivité

ENDETTEMENT (données issues du compte de gestion)	
ENCOURS TOTAL DE LA DETTE AU 31/12/2022 (CAPITAL RESTANT DU)	717 384,44 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	753 623,23 €
TAUX D'ENDETTEMENT	95,19%

L'endettement de la commune représente **95,19 %** des recettes de fonctionnement.

8) Capacité de désendettement

CAPACITE DE DESENDETTEMENT	
ENCOURS TOTAL DE LA DETTE AU 31/12/2022 (CAPITAL RESTANT DU)	717 834,44 €
EPARGNE BRUTE	204 643,42 €
NOMBRE D'ANNEES POUR REMBOURSER LA DETTE	3,51

Actuellement, on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette est supérieur à 12. A partir de 15 ans, la collectivité est dans le rouge. La capacité de désendettement est calculée en divisant l'encours de dette par l'épargne brute.

9) Niveau des taux d'imposition

La structure des produits de fiscalité directe locale en 2022 pour la commune d'**Olargues** est la suivante :

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE		
LES BASES IMPOSEES ET LES REDUCTIONS (EXONERATIONS, ABATTEMENTS) ACCORDEES SUR DELIBERATIONS		
BASES NETTES IMPOSEES AU PROFIT DE LA COMMUNE	TAXES	REDUCTIONS DE BASE ACCORDEES SUR DELIBERATIONS
322 745,00 €	TAXE D'HABITATION (RESIDENCES SECONDAIRES ET LOGEMENTS VACANTS)	- €
610 714,00 €	TAXE FONCIERES SUR LES PROPRIETES BATIES	
12 809,00 €	TAXE FONCIERES SUR LES PROPRIETES NON BATIES	
	TAXE ADDITIONNELLE A LA FONCIERES SUR LES PROPRIETES NON BATIES	
	COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	
946 268,00 €	TOTAL	
LES TAUX ET LES PRODUITS DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE		
PRODUITS DES IMPOTS LOCAUX ET COMPENSATION REFORMES FISCALES	TAXES	TAUX VOTE (%)
46 863,00 €	TAXE D'HABITATION (RESIDENCES SECONDAIRES ET LOGEMENTS VACANTS)	14,52%
242 538,00 €	TAXE FONCIERES SUR LES PROPRIETES BATIES (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR)	39,67%
	EFFET DU COEFFICIENT CORRECTEUR :	
	COMMUNES SOUS COMPENSEES (+)	
-47 474,00 €	COMMUNES SUR COMPENSEES (-)	
195 064,00 €	TAXE FONCIERES SUR LES PROPRIETES BATIES (APRES APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR)	
2 842,00 €	ALLOCATION COMPENSATRICE DE FONCIER BATI REDUCTION 50% VALEUR LOCATIVE DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS	
9 822,00 €	TAXE FONCIERES SUR LES PROPRIETES NON BATIES	76,68%
0,00 €	TAXE ADDITIONNELLE A LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	0,00%
0,00 €	COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	0,00%
0,00 €	ALLOCATION COMPENSATRICE DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES REDUCTION 50% VALEUR LOCATIVE DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS	
254 591,00 €	TOTAL	

Les produits ici des ressources fiscales ont représenté **254 591,00 €** de recettes pour la commune en 2022.

La structure des produits de fiscalité directe locale envisagée en 2023 pour la commune d'**Olargues** est la suivante :

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE		
LES BASES IMPOSEES ET LES REDUCTIONS (EXONERATIONS, ABATTEMENTS) ACCORDEES SUR DELIBERATIONS		
BASES NETTES IMPOSEES AU PROFIT DE LA COMMUNE	TAXES	REDUCTIONS DE BASE ACCORDEES SUR DELIBERATIONS
345 660,00 €	TAXE D'HABITATION (RESIDENCES SECONDAIRES ET LOGEMENTS VACANTS)	- €
653 200,00 €	TAXE FONCIERES SUR LES PROPRIETES BATIES	
13 700,00 €	TAXE FONCIERES SUR LES PROPRIETES NON BATIES	
	TAXE ADDITIONNELLE A LA FONCIERES SUR LES PROPRIETES NON BATIES	
	COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	
1 012 560,00 €	TOTAL	
LES TAUX ET LES PRODUITS DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE		
PRODUITS DES IMPOTS LOCAUX ET COMPENSATION REFORMES FISCALES	TAXES	TAUX VOTE (%)
51 918,00 €	TAXE D'HABITATION (RESIDENCES SECONDAIRES ET LOGEMENTS VACANTS)	15,02%
262 390,00 €	TAXE FONCIERES SUR LES PROPRIETES BATIES (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR)	40,17%
	EFFET DU COEFFICIENT CORRECTEUR :	
	COMMUNES SOUS COMPENSEES (+)	
-50 722,00 €	COMMUNES SUR COMPENSEES (-)	
211 668,00 €	TAXE FONCIERES SUR LES PROPRIETES BATIES (APRES APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR)	
4 313,00 €	ALLOCATION COMPENSATRICE DE FONCIER BATI REDUCTION 50% VALEUR LOCATIVE DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS	
10 574,00 €	TAXE FONCIERES SUR LES PROPRIETES NON BATIES	77,18%
0,00 €	TAXE ADDITIONNELLE A LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	0,00%
0,00 €	COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	0,00%
0,00 €	ALLOCATION COMPENSATRICE DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES REDUCTION 50% VALEUR LOCATIVE DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS	
278 473,00 €	TOTAL	

Les produits ici des ressources fiscales attendus en 2023 pour la commune s'élève à **278 473,00 €**.

En 2023 les bases locatives ont été revalorisées de 7,1 %. Les élus ont décidé lors de la séance du Conseil Municipal du mercredi 29 mars 2023, d'augmenter de 0,5 % le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de 0,5 % le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de 0,5 % également, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Cette hausse des taux d'imposition permettra à la commune d'accroître ses recettes afin de renforcer sa capacité d'investissement.

10) Principaux ratios

FONCTIONNEMENT					
RECETTES		748 585,35 €	DEPENSES		543 941,93 €
2022	MONTANT EN €	RATIOS EN %	2022	MONTANT EN €	RATIO EN %
RESSOURCES FISCALES			CHARGES GENERALES		
Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOT, FNGIR) nets des reversements	421 171,32 €	56,26%	Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...)	174 194,05 €	32,02%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			CHARGES DE PERSONNEL		
Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)	250 331,41 €	33,44%	Salaires (fonctionnaires, saisonniers et agents recenseurs) et charges sociales	182 238,27 €	33,50%
VENTES ET AUTRES PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS			CHARGES DE GESTION COURANTES		
Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics)	75 865,72 €	10,13%	Subventions et participations, indemnités des élus ...	159 405,21 €	29,31%
PRODUITS REELS FINANCIER			CHARGES REELLES FINANCIERES		
Les produits financiers	11,70 €	0,00%	Intérêts des emprunts, frais de renégociation	27 682,97 €	5,09%
PRODUITS SPECIFIQUES			CHARGES SPECIFIQUES		
Les produits exceptionnels	1 205,20 €	0,16%	Les charges exceptionnelles	421,43 €	0,08%
TOTAL RECETTES	748 585,35 €	100,00%	TOTAL DEPENSES	543 941,93 €	100,00%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE			204 643,42 €		

Pour la section de fonctionnement, nous remarquons que les principales recettes sont issues des ressources fiscales et que les principales dépenses sont issues des charges de personnel.

INVESTISSEMENT					
RECETTES		43 342,17 €	DEPENSES		320 845,06 €
2022	MONTANT EN €	RATIOS EN %	2022	MONTANT EN €	RATIO EN %
DOTATIONS ET FONDS GLOBALISES			DEPENSES DIRECTES D'EQUIPEMENT		
FCTVA et taxe d'aménagement	5 305,07 €	12,24%	Etudes, travaux et acquisitions...	253 461,47 €	79,00%
RECETTES LIEES AUX EMPRUNTS			REMBOURSEMENT LIE AUX EMPRUNTS		
Opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16	2 443,04 €	5,64%	Dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondant aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16	67 383,59 €	21,00%
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS D'EQUIPEMENT RECUES			SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		
Financement de l'Etat, de la Région, du Département...	35 594,06 €	82,12%	Financement de l'Etat, de la Région, du Département...	0,00 €	0,00%
TOTAL RECETTES	43 342,17 €	100,00%	TOTAL DEPENSES	320 845,06 €	100,00%

Pour la section d'investissement, nous remarquons que les principales recettes sont issues des subventions et participations d'équipements reçues (subvention de l'Etat, de la Région et du Département) et que les principales dépenses constituent les dépenses directes d'équipement (études, travaux, acquisitions...etc).

11) Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Nom de l'agent	Prénom	Entrée de l'agent	Sortie de l'agent	Statut	Categ	Temps de Travail	Filière	Coût salarial
AGENTS FONCTIONNAIRES								
GALINIER	JEAN	01/09/1987		Titulaire	C	Complet	Technique	43 183,50 €
DOUR	FRANCK	01/10/2018		Titulaire	C	Complet	Technique	37 513,07 €
MALDONADO	NICOLAS	03/01/2022		Titulaire	C	Complet	Technique	21 099,68 €
GRASSET	PATRICIA	01/12/2019		Titulaire	C	Complet	Administrative	42 433,15 €
FERNANDEZ	CECILIA	04/08/2021		Titulaire	C	15h/Hebdo	Administrative	16 513,83 €
SOUS-TOTAL								160 743,23 €
AGENTS RECENSEURS								
BOSSUT	ELINE	01/01/2022	31/03/2022	Non titulaire	C	98,50h	Technique	1 760,67 €
GUERIN	AGNES	01/01/2022	31/03/2022	Non titulaire	C	92h	Technique	1 643,23 €
SOUS-TOTAL								3 403,90 €
AGENTS SAISONNIERS								
CONDOMINES	AMBRE	01/07/2022	29/07/2022	Non titulaire	C	20h/hebdo	Technique	1 053,29 €
MOREIRA DIAZ	ENZO	01/08/2022	31/05/2022	Non titulaire	C	20h/hebdo	Technique	1 663,10 €
SALLES	FANNY	11/08/2022	02/09/2022	Non titulaire	C	09h/hebdo	Administrative	663,99 €
GRASSET	CHARLINE	04/07/2022	29/07/2022	Non titulaire	C	Complet	Administrative	2 522,36 €
SOUS-TOTAL								5 902,74 €
TOTAL COUT DES SALARIES								170 049,87 €
COTISATION ASSURANCE DU PERSONNEL (WILLIS TOWERS ET CDG)								10 470,68 €
VERSEMENT AU FNC								787,00 €
MEDECINE DU TRAVAIL								655,77 €
REGULARISATION PASRAU 2020								1 163,67 €
AUTRE								449,16 €
TOTAL CHARGES SOCIALES DIVERSES								13 526,28 €
TOTAL DES ELEMENTS DE PAIE (CHAPITRE 012)								183 576,15 €
REMBOURSEMENT ASSURANCES DU PERSONNEL								- 1 337,88 €
TOTAL NET DES ELEMENTS DE PAIE								182 238,27 €

En 2022, les charges de personnel constituent les principales dépenses de la section de fonctionnement. Les agents fonctionnaires sont majoritaires et représente le coût salarial le plus important. Ils occupent des emplois permanents. Leurs missions sont d'intérêt général et visent à satisfaire les besoins collectifs et les intérêts communs de la population. Ils sont placés sous l'autorité hiérarchique du Maire et doivent assurer la continuité du service public.

Les agents saisonniers permettent à la commune d'assurer l'accroissement d'activité sur les périodes estivales. L'emploi de deux agents recenseurs a été nécessaire en 2022 pour effectuer le recensement de la population.

Ventilation des charges de personnel :

TECHNIQUE	ADMINISTRATIF	RECENSEURS	TOTAL
104 512,64 €	62 133,33 €	3 403,90 €	170 049,87 €

Le service technique représente **104 512,64 €** soit **61,46 %** du coût salarial.
 Le service administratif représente **62 133,33 €** soit **36,54 %** du coût salarial.
 Les agents recenseurs représente **3 403,90 €** soit **2,00 %** du coût salarial.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Ce budget permet d'établir le coût réel du service assainissement.

Le financement est assuré principalement par les redevances perçues auprès des usagers pour financer le service rendu.

La commune verse également une subvention d'exploitation pour soutenir le financement.

Il convient d'assurer l'entretien de la station d'épuration, des pompes de relevage et des réseaux.

La commune doit être en mesure de prendre à charge les raccordements au réseau public et de rembourser ses emprunts. Des frais de consommations énergiques et de télécommunication sont aussi à prévoir. La nature des dépenses et des recettes déterminent l'affectation en fonctionnement ou en investissement.

En 2022, nous avons réalisé plus d'encaissement que de décaissement sur les deux sections.

Le résultat de l'exercice 2022, fait apparaître un excédent de fonctionnement de **35 521,74 €** et un excédent d'investissement de **4 444,35 €**.

Le Conseil Municipal, a voté les propositions nouvelles du budget principal de l'exercice 2023 telles que suit :

Investissement

Dépenses : **266 856,00 €**

Recettes : **266 856,00 €**

Fonctionnement

Dépenses : **161 349,00 €**

Recettes : **161 349,00 €**

La commune entend augmenter sa prévision budgétaire pour la section d'investissement de **35 477,00 €** par rapport aux prévisions 2021.

Elle projette également d'augmenter sa prévision budgétaire pour la section de fonctionnement de **30 521,00 €** par rapport aux prévisions 2021.